



Plan de Transition Énergétique

Avancées depuis la précédente réunion



Avancées depuis le dernier COPIL

Action réalisée / substantiellement avancée	Commentaire
Gestion des stocks stratégiques	Compétence reconnue par l'Etat. En cours de modification en métropole.
Audit annuel indépendant des concessions EDT	En cours
Supprimer le bénéfice du FRPH pour l'électricité	Mis à zéro en mars 2016 Projet de délibération modificative en cours à la DGAE
Mettre en place un système d'achat à terme	En attente de la proposition finale des pétroliers
Arrêté tarifaire de mars 2016	
Séparer les activités et contrôler les DSP / définir des prix de cession de l'électricité aux distributeurs	Mars 2016
Tarifs de l'hydroélectricité modifiés en mars 2016	
Réaliser un audit de fonctionnement des régies actuelles	1er audit technique effectué + évaluation investissements hybrides
Produire des guides à l'Eco construction	Guide FARECO
Accompagnement de deux thèse de recherche à l'UPF	



Avancées depuis le dernier COPIL

Action réalisée / substantiellement avancée	Commentaire
Projet de co-développement de la Vallée de VAIHA	Mission GIE Oceanide débutée
Etudes supplémentaires sur la géothermie	En cours
Analyser le potentiel hydrolien des 2 passes de Manihi et Takarua	Etudes en cours
Caractériser le potentiel houlomoteur à Fakarava	Demande de subvention en cours
Accompagner l'installation de borne de recharge des véhicules électriques	Etude sur le VE réceptionnée par le SDE Objectif première borne installée fin 2016
Mettre en place l'étiquette énergie véhicule (projet d'arrêté)	En attente des concessionnaires
Aider à la réalisation de diagnostics énergétiques au sein des communes mais aussi pour les particuliers	Fait pour les communes (COE) Difficile pour les particuliers
Elaborer un programme d'actions de communication éducative en collaboration étroite avec ministère de l'éducation	1er forum des Eco-écoles en avril 2016
Etudier l'ensemble des atolls habités et sélectionner les atolls à équiper	Fait pour 2016 : 7 atolls + Rapa
Définir les mécanismes de financement (Fonds PF, FEI, ...)	Manihi accepté au FEI 2016



Avancées depuis le dernier COPIL

Action réalisée / substantiellement avancée	Commentaire
Recruter une AMO pour le SWAC de l'hôpital	Notifié en juillet
Mener les concertations pour développer des dispositifs individuels ou publics de stockage de l'énergie	Concertations faites, on s'oriente vers un dispositif centralisé
Confirmer le rôle de coordonnateur du SDE pour le PCE	Confirmé et validé par la Présidence
Restructurer le SDE	Embauches en cours
Modernisation et harmonisation des modalités de gestions des régies communales	Voir Code de l'énergie
Définition d'un contexte favorable au foisonnement des centrales photovoltaïque	Code de l'énergie + projet stockage
Réalisation d'un schéma directeur détaillé des énergies renouvelables (2015-2030)	Construction permanente

Au total 26 actions ont avancé
13 actions ont été achevées depuis décembre dernier (23 au total)



Mesures sans aucune action démarrée

Intitulé de la mesure	Commentaire
Simplification de la loi sur les DSP	Travail juridique restant à définir dépassant le secteur de l'énergie
Définition de contrats types d'accès, de raccordement et d'exploitation des unités de production	Prochainement
Révision des tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque	En attente du code de l'énergie et du stockage
Soutien à l'équipement photovoltaïque des ménages en site isolé	Critères restant à mettre en place
Gestion de la fin de vie des équipements de production d'énergies renouvelables	Prochainement
Élaboration d'un cadre réglementaire relatif aux réseaux de froid	Prochainement, en fonction du besoin

15 mesures fin 2015, plus que 6 aujourd'hui



Mesures supprimées ou ajoutées

- Mesures à ajouter suite aux propositions du comité

Action ajoutée au plan	Commentaire
Stockage centralisé	Saisine Synergie solaire



Code de l'énergie

Avant-projet



Code de l'énergie

- Le Code de l'énergie répond à 3 objectifs
 - Modernisation du secteur
 - Consolidation des textes juridiques
 - Accessibilité des textes

- Les principales innovations introduites visent à
 - Une restructuration vers plus de concurrence
 - La transparence et le renforcement des moyens de contrôle
 - La solidarité
 - La transition énergétique

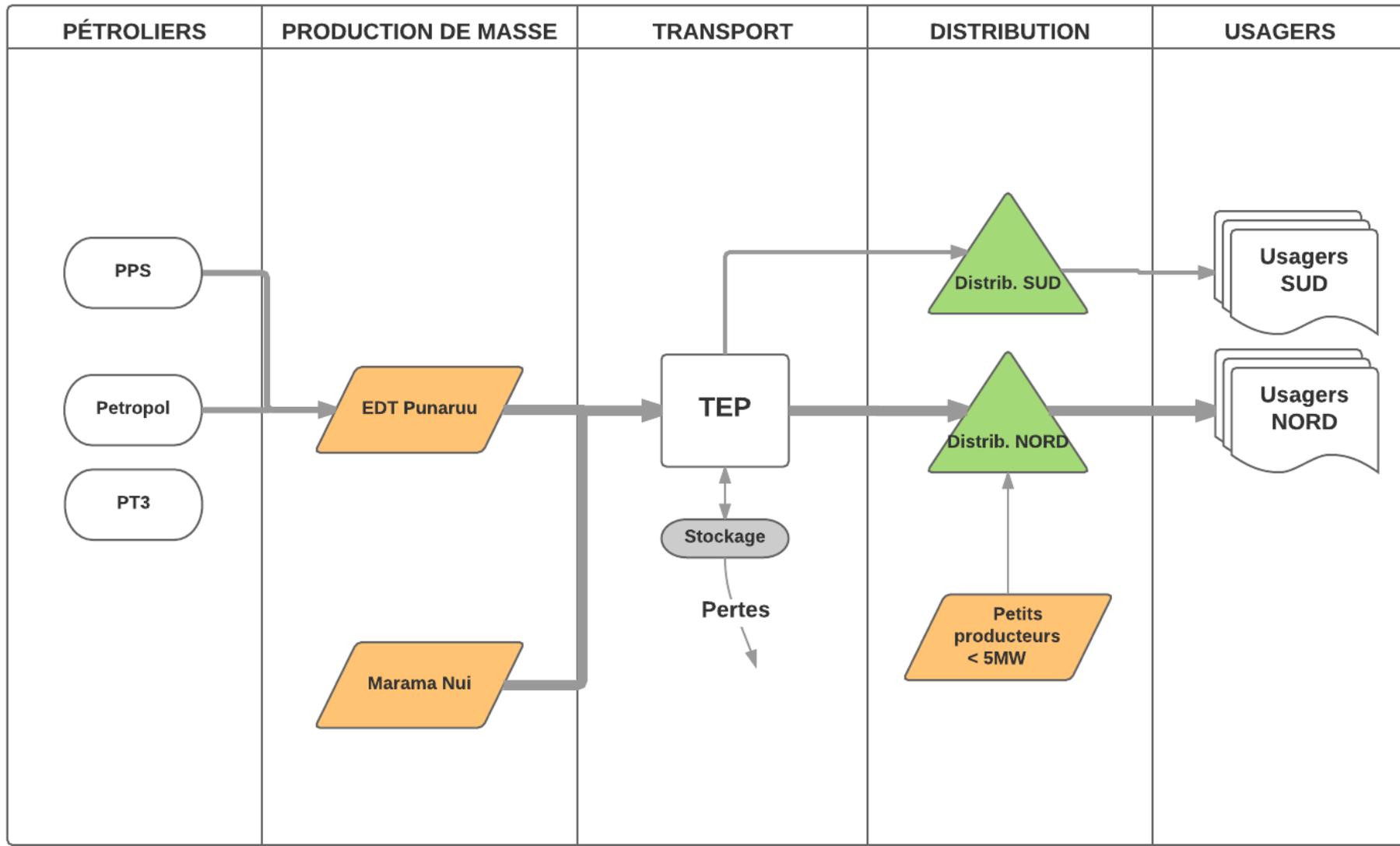


Code de l'énergie

- Restructuration vers plus de concurrence
 - Séparation des métiers (à Tahiti)
 - Evolution du rôle de la TEP
 - Clarification du service public de distribution
 - Simplification des concessions de forces hydrauliques

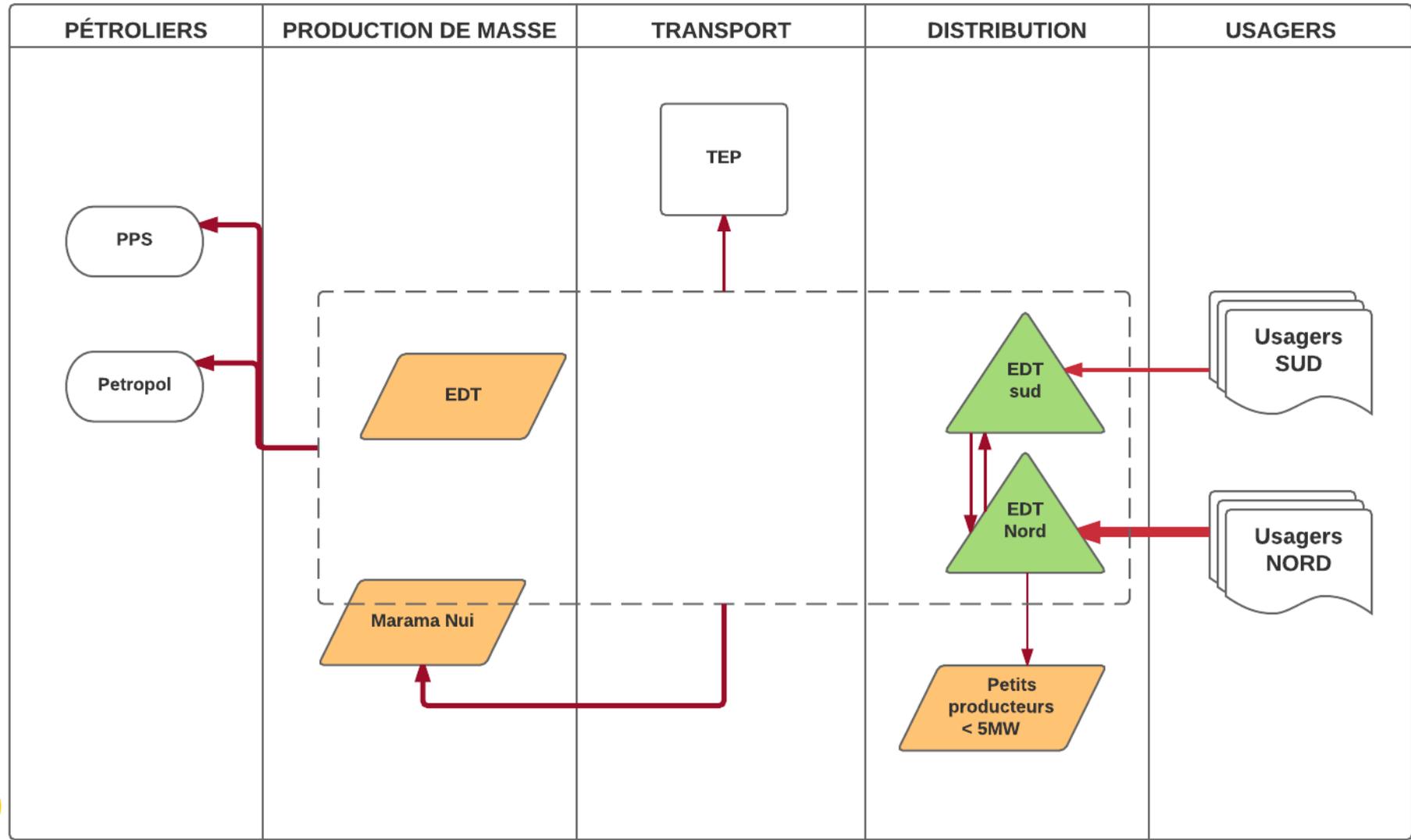
- Transparence et renforcement des moyens de contrôle
- Solidarité
- Transition énergétique

Flux physiques actuels

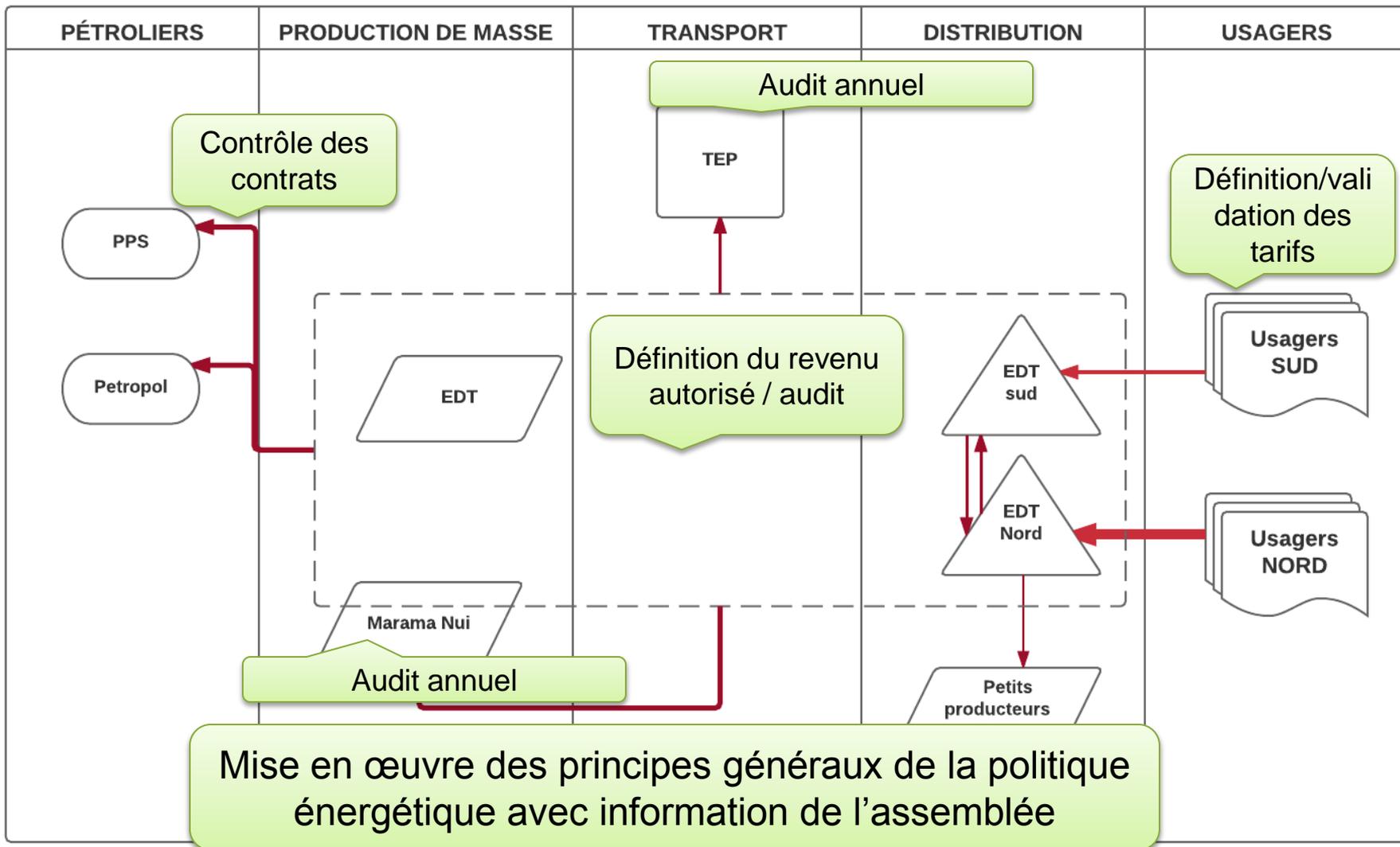




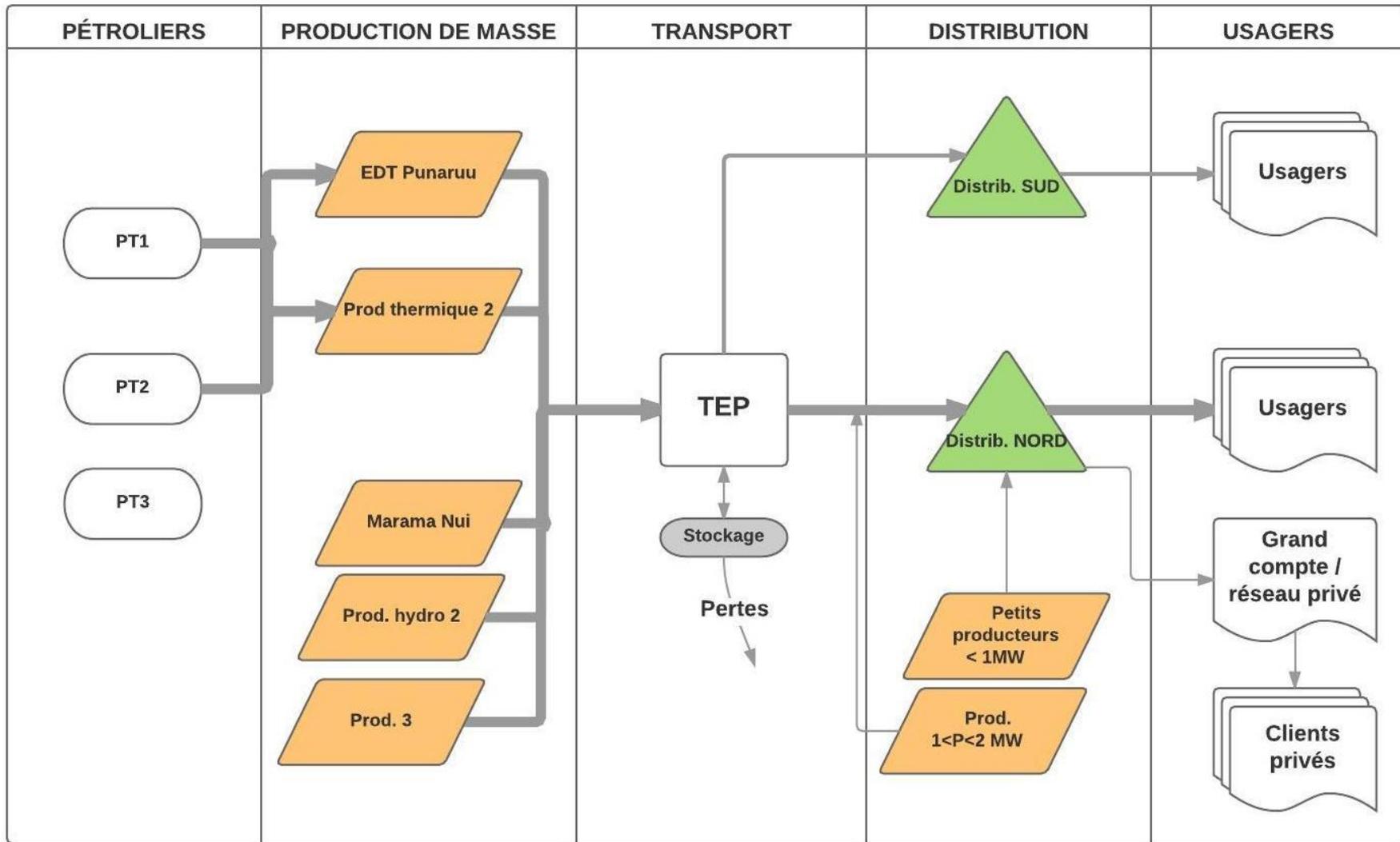
Flux financiers actuels

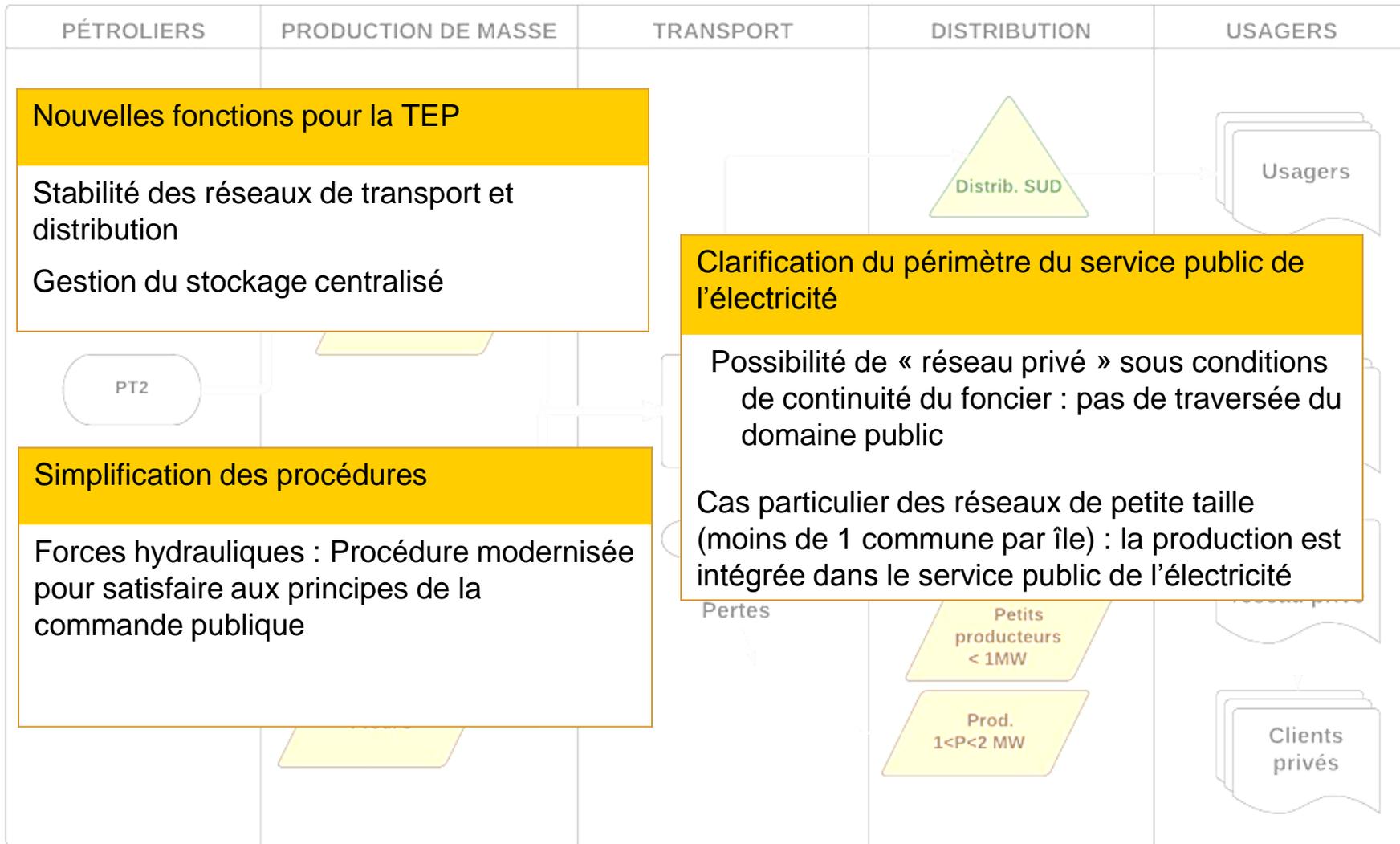


Contrôle du Pays sur les différents acteurs

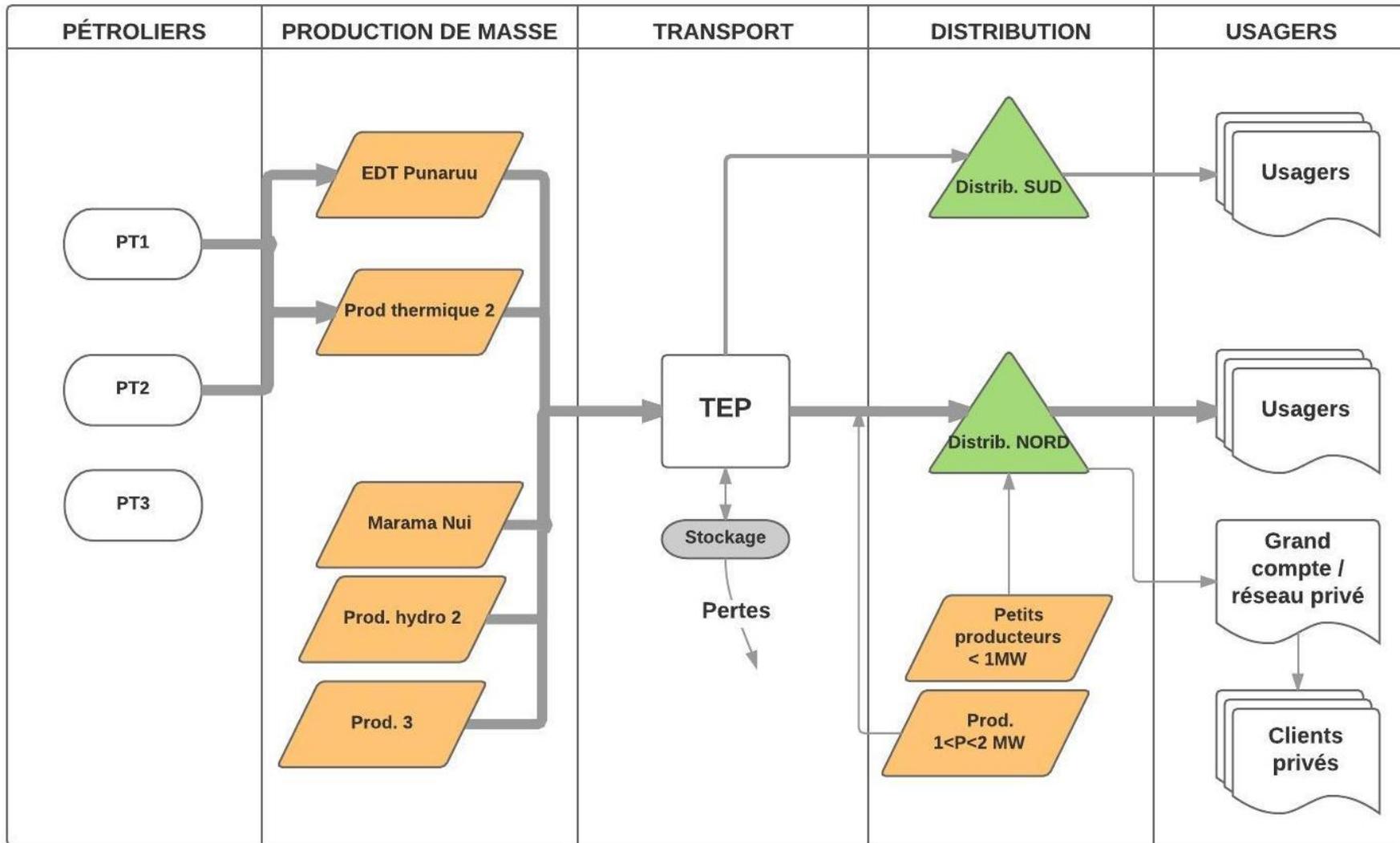


Flux physiques – avec concurrence

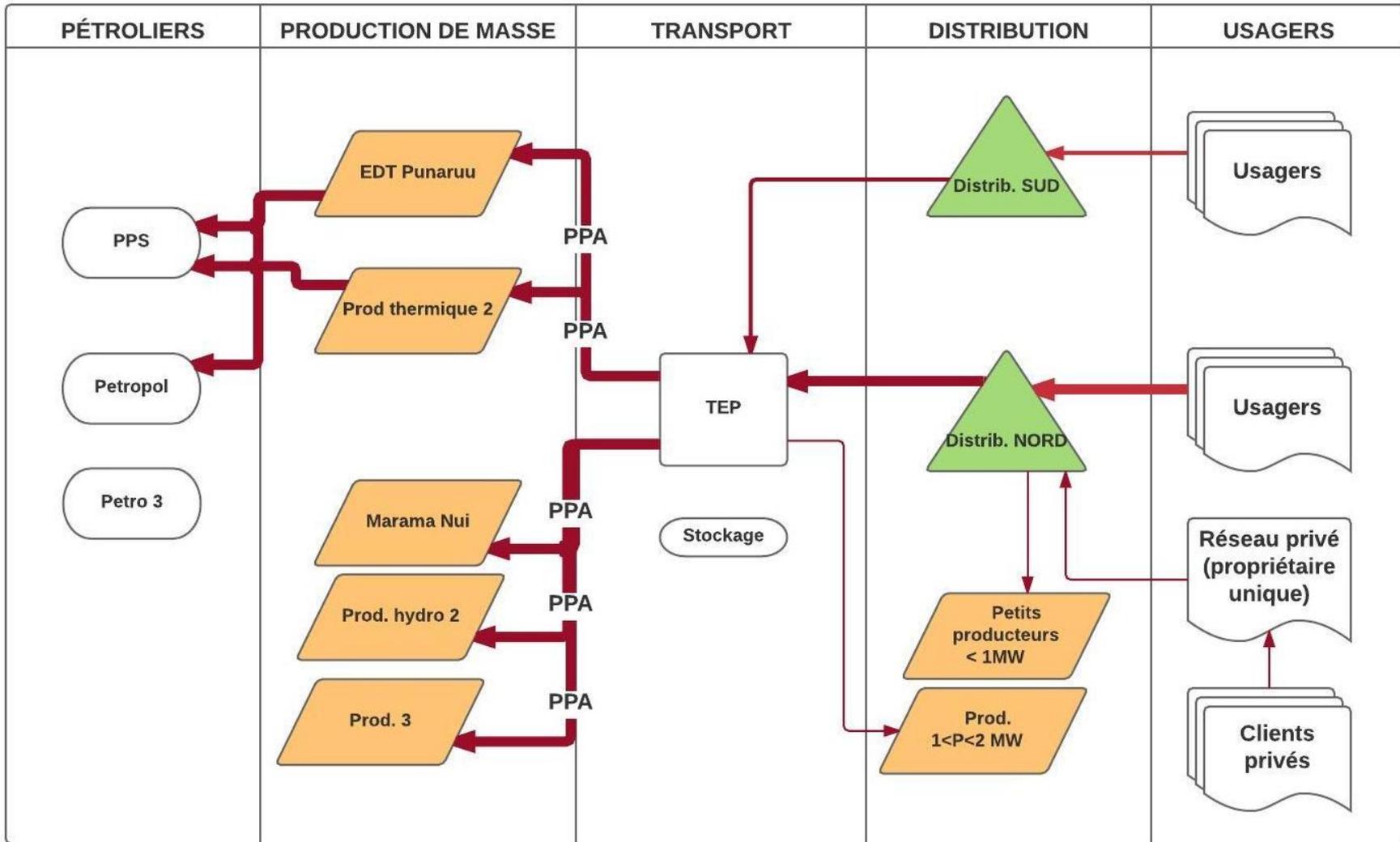




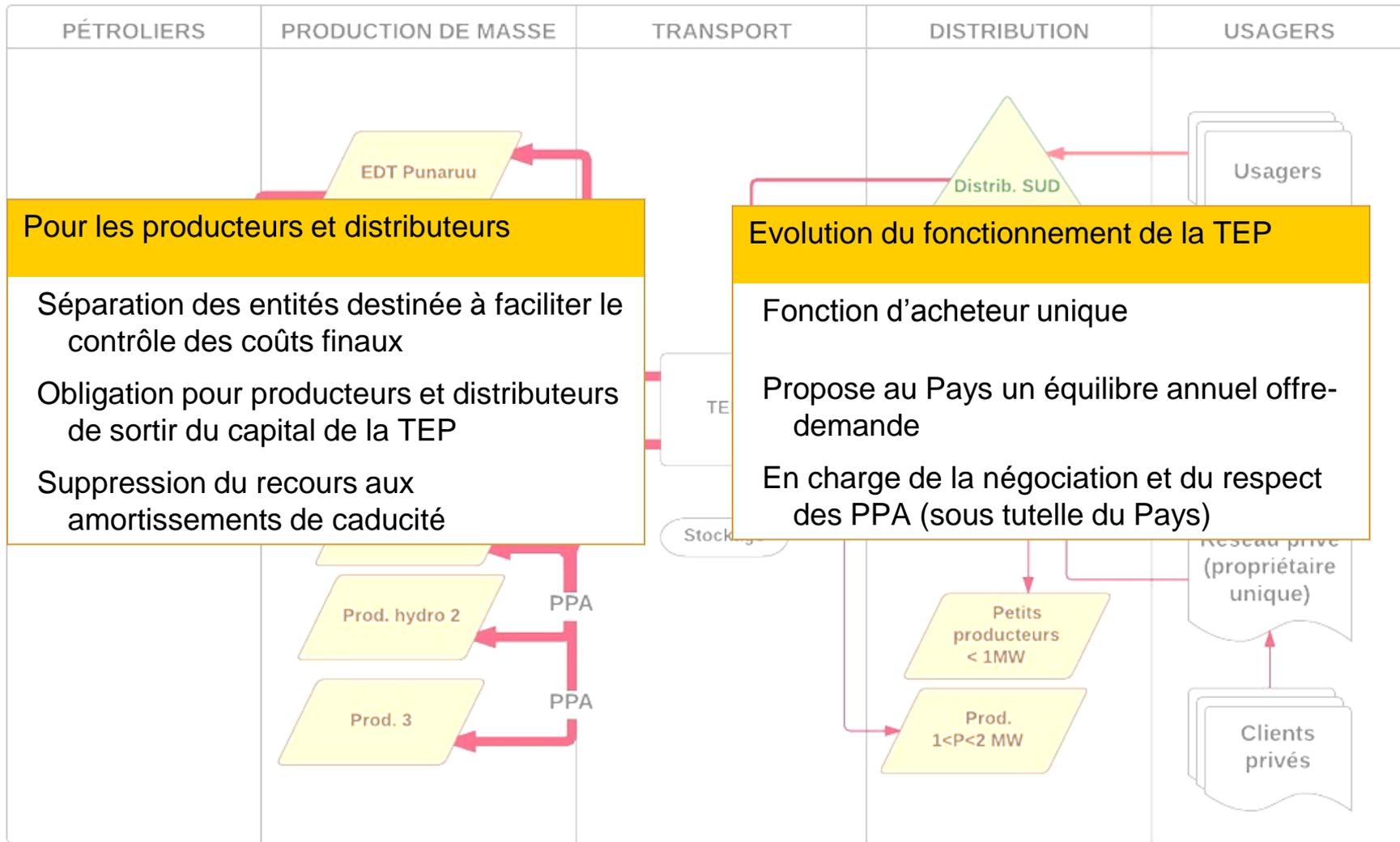
Flux physiques – nouvelle organisation



Flux financiers – nouvelle organisation



Flux financiers – nouvelle organisation

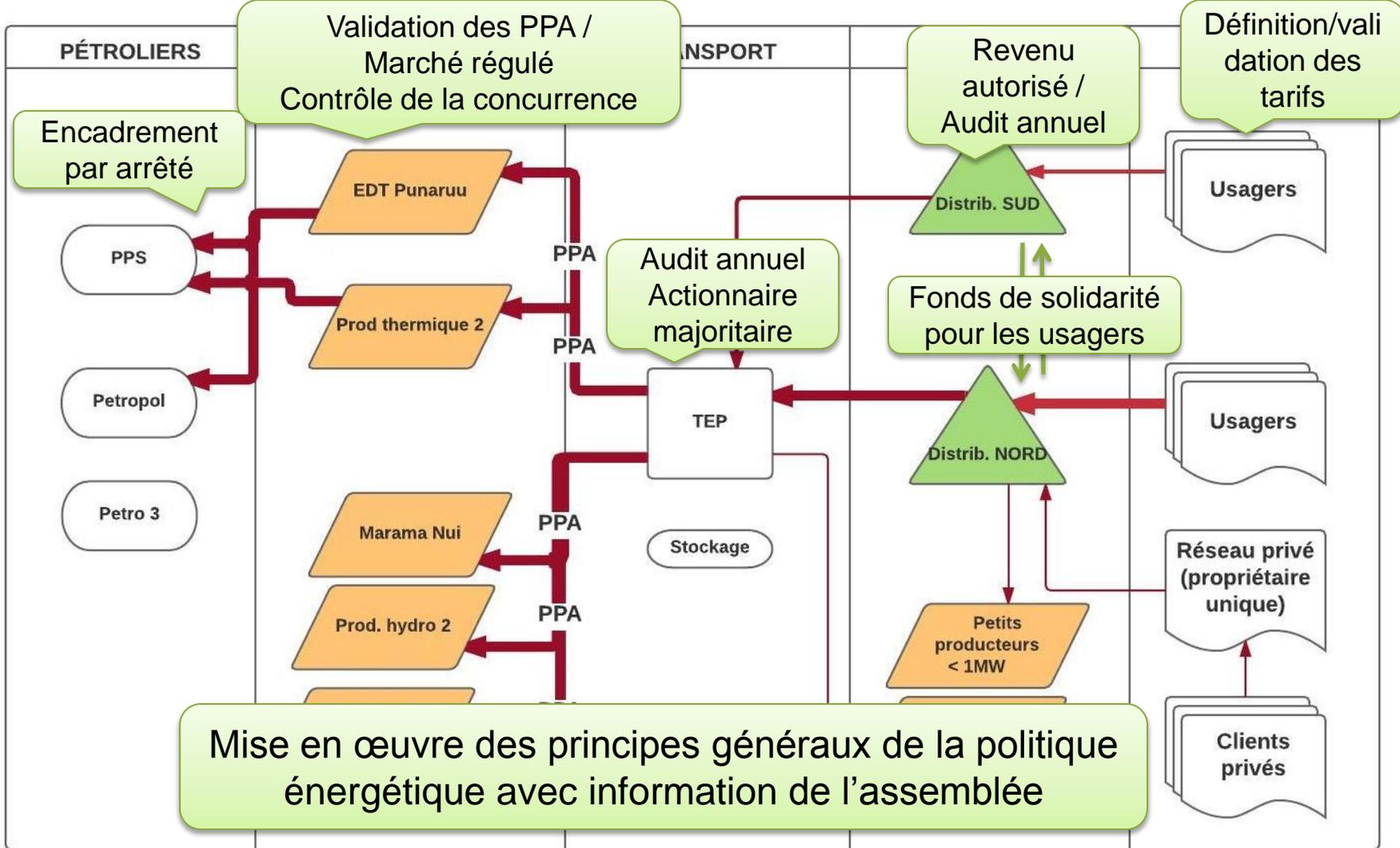




Code de l'énergie

- Restructuration vers plus de concurrence
- **Transparence et renforcement des moyens de contrôle**
 - Le Pays est régulateur
 - La TEP assure le bon fonctionnement des réseaux selon les règles définies par le Pays
 - L'APC peut être saisie par toute partie pour faire respecter la concurrence et infliger des sanctions
 - La commission de l'énergie conserve ses prérogatives
- Solidarité
- Transition énergétique

Contrôle du Pays sur les différents acteurs





Code de l'énergie

- Restructuration vers plus de concurrence
- Transparence et renforcement des moyens de contrôle

- Solidarité
 - Fin du système de « péréquation » interne aux concessions EDT
 - Mise en place d'une solidarité gérée par le SDE
 - Financement de ce fonds par une taxe sur les hydrocarbures

- Transition énergétique



Quels changements par rapport au système actuel ?

- Aujourd'hui : péréquation par EDT
 - Prévu par convention annexe au CDC de la concession
 - Régies exclues de la solidarité
 - Frein à la concurrence (depuis la loi sur les DSP, 2009)
 - Pour les autres exploitants, seuls le FRPH et la détaxe jouaient un rôle de subvention

- Actions du Pays
 - Supprimer le FRPH pour la production électrique
 - Maintenir et étendre le périmètre de la solidarité
 - Définir un mécanisme objectif permettant de réduire au maximum les surcoûts constatés
 - Les communes, en tant qu'autorités concédantes, restent compétentes en matière de tarification



Création d'un fonds de solidarité

1. Le Fonds de solidarité est alimenté par une taxe sur les carburants destinés à la production électrique
 - Montant à calculer, autour de 30F/litre, pour le fioul et le gazole
2. Les exploitants (concessionnaires, régies, affermage...) doivent tous produire une comptabilité appropriée pour en bénéficier
3. La compensation est calculée sur la base de critères objectifs
 - Basés sur la comptabilité appropriée
 - Compensant les surcoûts par rapport à la référence « Tahiti Nord »
 - Les critères seront basés sur :
 - L'éloignement
 - La faible taille du marché
 - Caractéristiques du réseau
 - Les surcoûts d'achat ou de production d'électricité

Fonctionnement pour une île donnée

2015	2016	2017	2018
	<p>Calcul du prévisionnel BP(2017), sur base FRPH 2015</p> <p>Etablissement et envoi des comptes 2015 ASAP</p>	<p>Etablissement et envoi des comptes appropriées 2015 ASAP. Audit et calcul du correctif $\Delta(2015)$ à la suite.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sept. : calcul de BP(2018) - Octobre : CA 2016 - Fin 2016 : audit puis calcul $\Delta(2016)$ en fin d'année 	<ul style="list-style-type: none"> - Sept. : BP(2019) - Oct. CA 2017 - Nov. Audit et calcul $\Delta(2017)$
FRPH	Néant	<p>Virement mensuel</p> $\frac{BP(2017)}{12}$ <p>+ $\Delta(2015)$ intégré dès que disponible</p>	<p>Virement mensuel</p> $\frac{BP(2018)}{12} + \frac{\Delta(2016)}{12}$

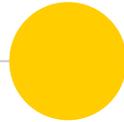


Code de l'énergie

- Restructuration vers plus de concurrence
- Transparence et renforcement des moyens de contrôle
- Solidarité

- Transition énergétique
 - Intégration de la réglementation énergétique des bâtiments (REBPF) dans le code de l'aménagement, concomitamment au code de l'énergie

Merci de votre attention



Vice présidence de la Polynésie française